

Différences



Mars 1999 – N° 205

☐ SOMMAIRE

Vie du mouvement	4
<i>Visite en rétention</i>	
Thierry Pinsard, Genenève Monti, Bernard Jarry	
Contre l'extrême droite	5
<i>Campagne contre le FN</i>	
Dévelop/Info	6
<i>Miroir des activités locales</i>	
Eric Lathière-Lavergne	
Célébration	7
<i>50e anniversaire du MRAP</i>	
Jean-Claude Dulieu	
Education/Culture	8
<i>Quelques rendez-vous</i>	
Chérifa Benabdessadok	
<i>Une nouvelle cassette</i>	
Alain Pellé	
Bibliothèque	9
<i>Notes de lecture</i>	
Thierry Pinsard, Chérifa B, Aurélié Cuéco	
Souscription	
<i>Bilan et objectifs</i>	12
Isabelle Sirot, Jean-Etienne de Linares	
<i>L'expérience de Grenoble</i>	12
<i>Et du CL Paris 5e/13e</i>	4

Justice et vérité

M. PAPON NE FERA PAS TAIRE JEAN-LUC EINAUDI

L'ancien préfet de police de Paris a porté plainte pour diffamation contre J.-L. Einaudi, auteur de « La bataille de Paris », consacré à la répression sanglante du 17 octobre 1961. Le procès s'est déroulé début février. Coup de projecteur sur les débats, extraits de la plaidoirie de maître Pierre Mairat, avocat d'Einaudi, président-délégué du MRAP, déclaration du MRAP et quelques mots sur Elie Kagan.

☞ page 2

éditorial

Le droit des peuples est indivisible

« La lutte tragique du peuple kurde, qui dure depuis si longtemps, a pour origine le principe des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes », ainsi s'exprimait Leila Zana, première femme député au parlement de Turquie, lauréate du prix Sakarov, qui fut condamnée à quinze ans de prison pour s'être exprimée en kurde dans l'enceinte du parlement.

Peuple d'origine indo-européenne, les Kurdes ont développé une civilisation qui date du premier millénaire avant notre ère. Depuis 1923, ce peuple de trente millions d'individus est éclaté, éparpillé, bafoué dans ses droits et ce, dans un désert d'indignation des grandes consciences humanitaires de la planète.

Ce peuple, qui n'a jamais connu la paix, a été gazé par Saddam Hussein, en 1988 : cinq mille Kurdes ont péri dans un village qui a disparu de la carte.

Ce peuple, nié dans son existence, est la victime d'une guerre sans merci que lui livre depuis plus de quinze ans l'État turc :

trente mille morts, deux mille villages rasés, une dizaine de millions d'hectares brûlés, trois millions de Kurdes déplacés ; ajoutons à cela tortures, assassinats, disparitions d'opposants, sans que la Communauté européenne ait projeté de réunir une commission d'enquête, d'organiser des tables rondes ou une quelconque conférence pour la paix. En ces moments tragiques, la solidarité de tous les défenseurs des droits de l'homme doit être sans faille : les voix du silence doivent laisser place aux voix de la revendication auprès du gouvernement français et de l'Union européenne, pour que la Turquie respecte les droits fondamentaux de la personne humaine. Il faut avancer vers une solution politique négociée pour assurer au peuple droits et dignité.

Le MRAP, qui depuis des années, n'a eu de cesse d'être solidaire des aspirations du peuple kurde, prolongera cette oeuvre de justice et d'équité. t

Mouloud Aounit

M. PAPON NE FERA PAS TAIRE JEAN-LUC EINAUDI

Les 4, 5, 11 et 12 février, un public extrêmement attentif a suivi dans une atmosphère studieuse les débats du procès intenté par Maurice Papon à Jean-Luc Einaudi ; des débats menés avec finesse et précision par le président de la 17^{ème} chambre correctionnelle de Paris. L'ancien préfet de police considère comme diffamatoire cette phrase venant en conclusion d'une tribune libre parue dans *Le Monde* du 20 mai 1998 : « Pour le moment, je persiste et signe. En octobre 1961, il y eut à Paris un massacre perpétré par des forces de l'ordre agissant sous les ordres de Maurice Papon ». Sur-

prenante attitude, car la responsabilité du préfet a été publiquement exprimée à de multiples reprises, y compris à l'époque des faits comme viendront le dire des témoins notamment les journalistes Madeleine Riffaud ou René Dazy dont les articles auraient dû susciter la réaction judiciaire de M. Papon. Pierre Vidal-Naquet, a par sa part récemment conclu un article en ces termes : « Ainsi se nouèrent les fils du 17 octobre sanglant.

Maurice Papon en fut le principal artisan. Jusqu'à maintenant, cet assassin n'a fait que de la procédure, et encore est-elle bien tardive » (1). « En fait, assure Pierre Mairat dans sa plaidoirie, il souhaite jeter le discrédit sur un témoin du procès de

Bordeaux, et par voie de conséquence, sur l'ensemble du procès qui à l'approche de l'audience de la Cour de cassation représente un enjeu qui n'est pas négligeable. Il peaufine son image de fonctionnaire fidèle, scrupuleux de l'Etat, surtout lorsqu'au sommet de celui-ci se trouve le général de Gaulle ». Ainsi donc, Papon et ses conseils cherchent, selon l'expression utilisée par *Le Canard enchaîné* (2), à mouiller de Gaulle dans la Seine.

Lorsque vers 16 heures le vendredi 12 février, le représentant du ministère public achève son réquisitoire, on comprend que

« Je pense, monsieur le préfet de police, que vous avez agi dans toute cette affaire exactement comme ces chefs militaires qui considèrent que leur propre succès et leurs propres mérites se mesurent à la violence des combats, à leur caractère meurtrier, à la dureté de la guerre ; c'était la conception du général Nivelles pendant l'offensive du Chemin-des-Dames, et vous savez que l'histoire ne lui a pas été favorable. »

Claude Bourdet, conseil municipal de Paris, 27 octobre 1961

la quête de vérité à laquelle Einaudi s'est consacré depuis plusieurs années – mais aussi les associations, dont le MRAP, des personnalités, des historiens –, vient d'être couronnée de succès. En effet, le substitut du procureur, Vincent Lesclous, reconnaît

solennellement la réalité du « massacre » perpétré le 17 octobre 1961, il évoque ces « pauvres morts qui, pour certains d'entre eux, pèsent lourd sur la conscience. C'était, pour la plupart, des gens simples et laborieux. Pour la plupart, ils resteront anonymes. Dans la rue et dans les centres d'identification certains des tueurs portaient des uniformes. » Il reconnaît également la sincérité de la plupart des témoins de la défense et la validité des documents versés. Sur la deuxième partie de la phrase incriminée, le réquisitoire est plus mitigé. Reprochant à Einaudi de dédouaner la responsabilité individuelle des meurtriers, considérant que c'est « une houle de haine qui a submergé les hommes sur le terrain » et qu'« il n'y avait malheureusement pas besoin ce soir-là ni d'ordres ni d'instructions », il conclut que la responsabilité de M. Papon est « lourde mais qu'elle n'est ni

unique ni première ». Aussi, jugeant que sous la plume d'Einaudi, « les choses ont pris un tour un peu personnel », qu'il a manqué de « circonspection historique », le procureur affirme que la diffamation est constituée.

Quel que soit le verdict, le procès de Papon contre Einaudi a pris un relief particulier. Dès le premier quart d'heure de la remarquable déposition d'Einaudi, on a compris que c'est à une confrontation des faits – preuves, témoignages,

déclarations, documents et archives – que les parties allaient se livrer. Bien que la vérité historique ne relève pas des prérogatives de la Justice, le contenu même du litige et de la phrase incriminée ont donné à ce procès toutes les caractéristiques d'un moment d'histoire, en l'occurrence de l'histoire coloniale de la France. Et cela d'autant plus que le dossier défendu par Pierre Mairat était solide : diversité des témoins (appelés à la barre ou auteurs de témoignages écrits), variété des sources, rigueur de la méthode. Il faut encore ajouter que la qualité des témoins de l'accusation appelés à la barre par l'avocat de M. Papon – l'ancien ministre des Armées, le responsable du service de coordination des Affaires algériennes, un colonel... – a conféré à la confrontation un caractère exceptionnel.

Les témoins appelés à la barre par Pierre Mairat ont bien sûr suscité l'intérêt du tribunal, des journalistes, du procureur. La diversité dans la nature même des témoi-

gnages est à mettre au crédit d'une enquête qui a cherché loyalement à faire émerger un morceau de vérité trop longtemps enfoui.

De la diversité des témoignages

Rien de comparable en effet entre l'expérience vécue et les propos tenus à la barre par un ancien responsable de la fédération de France du FLN, Ali Haroun, et celle d'un appelé, aujourd'hui psychiatre qui déclare n'avoir jamais reparlé de ce qu'il a vu depuis le déchaînement de violence dont il a été témoin au Palais des sports. L'homme est ému, il évoque « un drame de conscience immense », et se demande encore comment un tel déchaînement de haine est possible. Quoi de comparable entre l'assurance et le verbe émaillé de références mythologiques ou littéraires d'un intellectuel comme Vidal-Naquet et la description simple mais précise, détaillée, d'un ancien ouvrier algérien matraqué dès le début de la manifestation, transféré inconscient au Palais des sports et qui affirme avoir reconnu sur place le préfet de police ? Le projecteur est braqué sur des réalités différentes quand Monique Ervaut, mem-

bre du Service civil international au moment des faits vient décrire la vie et la pression permanente, humiliante, des forces de l'ordre dans le bidonville de Nanterre et lorsque Brigitte Lainé, conservatrice aux Archives de la ville de Paris, vient faire état d'une note qu'elle a adressée à ses supérieurs sur les archives judiciaires se rapportant à une centaine de « Français musulmans d'Algérie » morts ou blessés entre septembre et novembre 1961. Tout ce qui a été rapporté concourt à penser que la disproportion est flagrante entre la menace que constituait une manifestation non violente du 17 octobre 1961 et la dureté extrême de la réaction policière.

Rien à signaler

Ces témoins et d'autres, notamment des policiers, ont à coup sûr pesé lourd dans le renversement de la logique de départ. Papon et ses conseils se justifient, ils nient les faits jusqu'à affirmer que les photos d'Elie Kagan étaient probablement trafiquées, ils se lancent dans une analyse de la structure politico-militaire du FLN pour réfuter la thèse du caractère non-violent de la manifestation, pour affirmer que tout s'est correctement passé, que les cadavres charriés

EXTRAITS DE LA PLAIDOIRIE DE PIERRE MAIRAT

■ Sur le but de la procédure

Il fallait « permettre d'évoquer le martyre subi par les Algériens cette nuit du 17 octobre ; d'entendre les échos de leurs souffrances résonner sur les murs de cette salle d'audience, rappeler aux Français, et peut-être plus précisément à ceux issus de l'immigration, que les Algériens avaient manifesté pacifiquement au rythme d'une juste cause, pour leur indépendance, leur liberté, la tête haute, dignement, et que beaucoup d'entre eux en sont morts, frappés sauvagement par une police plongée dans les ténèbres, rendue aveugle par les ordres, les propos guerriers, les encouragements aux brutalités, que leur chef, Maurice Papon, avaient prodigués. »

■ Sur le rôle de Papon en Algérie

« Il est nommé préfet de Constantine et IGAME pour le département de l'Est algérien le 2 mai 1956, généralise sous les ordres du socialiste Robert Lacoste la torture qui est déjà appliquée. Il déclare dès son entrée en fonction : "L'heure n'est plus où il faut distinguer les civils des militaires. Nous devons travailler dans un esprit de

complète collaboration [...]. Nous nous battons pour que restent indissolublement liés les destins de la France et de l'Algérie." [...] Son passage comme IGAME chargé des départements de l'Est algérien a été marqué par les actions subversives, les exécutions sommaires, les tortures. »

■ Le mobile de Papon

« Lorsque l'on s'interroge pour connaître le mobile du crime, on pose la question "à qui profite le crime ?", on comprend alors aisément que ceux qui souhaitent que les négociations entre le gouvernement et le FLN ne reprennent pas, que ceux qui étaient contre la position du général de Gaulle sur l'autodétermination avaient intérêt à perpétrer ce massacre, car massacre par les forces de police il y a eu en ce mois d'octobre 1961. »

■ La défense de Papon

« se caractérise soit par le silence, soit par le mensonge, le bluff, la négation, soit encore par la duplicité. »

■ La responsabilité de Papon

« l'importation de la méthode Papon » (les hommes, les structures, la torture, les

par la Seine étaient les victimes des dissidences entre le FLN et le MNA, que personne n'avait été torturé, que l'honneur de la police était sauf, et que Papon avait fait son travail. Papon n'a pas réussi à faire taire Jean-Luc Einaudi. Il lui a, au contraire, offert une tribune qu'il a investie de toute la puissance de son argumentation. Ainsi, a-t-il interpellé M. Papon lors de la dernière audience en lui rappelant les paroles mêmes que Claude Bourdet (à l'époque directeur de *France-Observateur* et conseiller de Paris) lui avait adressées le 27 octobre 1961 au cours d'une réunion du conseil municipal de Paris : « Est-il vrai que dans la cour d'isolement de la Cité (la préfecture de police, NDLR) une cinquantaine de manifestants arrêtés apparemment dans les alentours du boulevard Saint-Michel sont morts ? Et que sont devenus leurs corps ? C'est vrai ou ce n'est pas vrai ? » M. Papon n'avait pas répondu. Le 12 février dernier, son avocat, M. Varaut, n'a pas sollicité la parole que le président lui proposait de prendre. Verdict le 26 mars. ♦

Chérifa Benabdessadok

(1) *L'Événement*, 4 au 10 février 1999

(2) *Le Canard enchaîné*, 17 février

exécutions sommaires, les brimades vexatoires, les humiliations)

— les propos tenus (lors des obsèques d'un policier Papon a déclaré « pour un coup porté nous en rendrons dix »)

— les écrits

L'avocat montre en quoi la manifestation avait un caractère profondément pacifique : « Comment également expliquer si des militants du FLN armés avaient encadré les manifestants, comment expliquer qu'il n'y ait eu aucun policier blessé par balle ? Comment expliquer encore qu'on ne saisisse aucune arme entre les mains des 11 000 personnes interpellés ? »

Elie Kagan

Le nom d'Elie Kagan a été prononcé plusieurs fois au cours de ce procès : photographe de presse, il avait courageusement pris de nombreux clichés, en compagnie notamment de François Maspéro, cette nuit du 17 octobre. Ils illustrent tous les documents produits sur la question depuis 38 ans. Il est décédé à Paris le 25 janvier dernier. Mais le fruit de son travail demeure, au service de la clarté et de la fraternité.

Le MRAP demande la création d'une commission d'enquête parlementaire

Le MRAP prend acte de la reconnaissance par le procureur de l'existence d'un massacre commis contre les Algériens à Paris le 17 octobre 1961, et de la nécessité de donner un avenir historique à ces événements. En revanche, le MRAP est choqué qu'après avoir reconnu la responsabilité hiérarchique de Maurice Papon dans ce massacre, le procureur ait paradoxalement conclu à l'existence de la diffamation. Par ailleurs, le MRAP rappelle que le gouvernement n'a pas tenu ses engagements relatifs à l'ouverture des archives (...), le MRAP attend, en prolongement à ce procès, la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire, afin que toute la lumière soit faite sur ces journées. C'est la raison pour laquelle, le MRAP lance un appel à tous les témoins du 17 octobre 1961 pour qu'ils nous adressent par écrit ce qu'ils ont subi ou ce qu'ils ont vu ce jour-là et les suivants. Ces témoignages seront mis à la disposition du collectif « pour la vérité sur le 17 octobre 1961 ». (Extraits du communiqué de presse du 12 février)

VISITE EN RÉTENTION

Le 20 janvier dernier, une délégation composée de militants du MRAP et de membres du collectif des sans-papiers de Marne-la-Vallée a effectué une visite du centre de rétention du Mesnil-Amelot. Compte-rendu commenté.

LA VISITE DU CENTRE de rétention du Mesnil-Amelot a été effectuée sous la conduite du directeur de cabinet de la préfecture de Seine-et-Marne, M. Patrick Pincet, du gestionnaire du centre et de membres de la gendarmerie. Au cours de cette visite, nos interlocuteurs ont affirmé à diverses reprises « qu'ils n'avaient rien à cacher », et nous avons perçu la volonté de présenter le Mesnil-Amelot comme un centre modèle. Ce centre est prévu pour recevoir 140 personnes. Nous avons pu consulter le registre de rétention sur lequel est mentionnée l'identité de quelque quarante personnes de nationalités différentes – toutes majeures et de sexe masculin, les femmes étant, elles, retenues au centre de Chessy –, les conditions de leur maintien ainsi que divers procès-verbaux d'interpellation, ordonnances de mise en rétention ou de prolongation de rétention. Nous avons constaté que l'information sur leurs droits et leurs moyens de défense (article 35 bis de l'ordonnance du 2 novembre 1945) était assu-

rée aux personnes retenues. La Cimade y dispose d'un bureau et y tient des permanences. Sur l'accès aux soins médicaux, également prévu par l'article 35 bis de l'ordonnance de 45, le renouvellement régulier de la convention liant la préfecture de la Seine-et-Marne et le centre hospitalier de Meaux (détachement d'une infirmière au Mesnil-Amelot depuis juillet 1998), nous rassure pleinement. On se souvient en effet que la mission de la Croix-Rouge sur le centre avait été interrompue début juillet 1998. A compter de février 1999, un médecin donne des consultations tous les matins, au côté de l'infirmière déjà en place. Ce renfort devrait garantir la transmission rapide et systématique des dossiers médicaux, notamment des services médicaux des centres de détention pénitentiaire de façon à éviter l'interruption des traitements de pathologies graves. L'état sanitaire des lieux est correct. Néanmoins quelques améliorations pourraient être apportées : la signalisation du centre

pour les visiteurs (par exemple, le signaler aux différents carrefours d'accès) ; l'ameublement des chambres (6m2) qui, démunies de tables et de chaises, ressemblent à des cellules de prison ; le réaménagement de la salle de loisirs.

Le représentant de la préfecture de la Seine-et-Marne a indiqué que la seule compétence de l'administration du centre concernait la gestion de l'irrégularité du séjour. Toute considération relative à la situation sociale, familiale, judiciaire, aux risques vitaux en cas de retour dans le pays d'origine du retenu, appartient au tribunal de grande instance de Melun. Le fonctionnaire nous a également signalé qu'en préfecture, des ressortissants étrangers avaient une attitude agressive envers le personnel. Pourtant, les plaintes présentées par quelques ressortissants ont été examinées, il continuera à en être ainsi, a-t-il précisé. Des dispositions nécessaires ont été prises auprès du personnel.

Les locaux de rétention au commissariat central de Melun et au commissariat de Chessy ont fait l'objet d'un récent aménagement, les isolant des services traditionnels de police. Une demande de visite de ces lieux a été faite. Elle pourrait être l'occasion d'obtenir des informations précises sur la possibilité de recourir à l'interpréteur par téléphone dans les commissariats et les gendarmeries de la Seine-et-Marne, lors des gardes à vues des personnes étrangères. ♦

Thierry Pinsard
(bureau Commission Immigration)
Geneviève Monti (présidente
FD Seine-et-Marne), **Bernard Jarry**
(président CL Meaux)

Appel de la Commission Immigration

Dans le cadre de l'URMED (Urgence malades étrangers en danger) et dans le but de constituer une équipe au sein de laquelle toutes les bonnes volontés et toutes les formes de collaboration seront utiles, le secteur Immigration fait appel aux militants et aux adhérents pour travailler sur la question des droits sociaux des étrangers. Il s'agit dans l'immédiat d'enclencher un travail de suivi ciblé sur le projet de loi lié à « la couverture maladie universelle », qui, s'il était voté en l'état, serait en régression par rapport aux lois Pasqua de 1993 ! Nous devons en particulier suivre le débat parlementaire et élaborer des amendements. Un texte intitulé « Pour une couverture maladie véritablement universelle » a été élaboré et signé par plusieurs associations dont le MRAP. Il nous sert de base de connaissance et d'analyse sur cette question (disponible sur demande). Merci d'écrire à B. Hétiér ou G. Léopold ou laisser un message téléphonique à l'accueil du MRAP.

CAMPAGNE DU MRAP CONTRE LE FINANCEMENT DU FRONT NATIONAL

Pourquoi ?

LE FRONT NATIONAL, comme tous les partis politiques, reçoit de l'argent de l'État au titre du financement des partis dans le cadre des campagnes électorales. C'est ainsi que de 1993 à 1995, il a reçu plus de cent millions de francs (29 131 747 F en 1993 ; 36 397 344 F en 1994 ; 35 608 974 F en 1995). Or, le Front national n'est pas un parti comme les autres : c'est un parti violent, raciste et xénophobe, un parti qui se sert de la démocratie pour l'éteindre, si par malheur il arrivait au pouvoir. Par ailleurs, ce financement est contraire à l'article 4-a de la Convention internationale de New-York de 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination racia-

le, ratifiée par la France, et qui « interdit toute assistance apportée par l'État à des activités racistes y compris dans leur financement ». Le Président de la République, Jacques Chirac, a lui-même reconnu publiquement que le Front national est un parti raciste.

Le MRAP a donc décidé de lancer une campagne contre le financement par l'État du Front national.

A ce titre, il s'adresse :

■ **aux pouvoirs publics et aux groupes parlementaires.** Le 4 décembre 1998, les députés belges ont proposé une loi consistant à priver de dotation publique les « partis professant des idées racistes ou xénophobes ». C'est ainsi que le Vlaams Blok, le « FN flamand », risque de perdre

l'équivalent de 9 millions de francs français. Pourquoi les députés français ne suivraient-ils pas l'exemple de leurs homologues belges ?

■ **à l'opinion publique.** Les sommes versées au FN proviennent de l'argent des contribuables, c'est-à-dire de chacun d'entre nous. Le MRAP appelle donc les Républicains à déduire de leurs impôts la somme de 12 francs, correspondant à la somme par électeur reçue par le FN. Par ce geste symbolique, ils manifesteront ainsi leur volonté de s'opposer au financement par l'État d'un parti raciste et xénophobe, conformément à la Convention internationale de New-York de 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Comment ?

La procédure à suivre par le contribuable est la suivante

1 — **Au moment de la déclaration d'impôts**, nous vous demandons d'informer votre perception de votre décision d'accomplir ce geste symbolique, en joignant la lettre type à l'attention du Receveur, après l'avoir datée et signée.

2 — **pour la déduction effective** des 12 francs :

a / Vous contribuez par tiers : envoyez votre règlement du dernier tiers provisionnel en retranchant 12 francs à la somme qui vous est demandée. Précisez à nouveau les raisons de ce retrait, en utilisant la même lettre-type (voir ci-contre).

b / Votre contribution est mensualisée : précisez par lettre à votre banque que le dernier virement mensuel à l'ordre du Trésor public doit être diminué de 12 F. Envoyez une lettre explicative à la banque.

Quels risques encourez-vous ? Au titre du non-paiement de l'impôt, vous pouvez subir un redressement de 100 % sur les sommes non-versées. En conséquence, vous risquez de vous acquitter d'une somme de 24 francs, soit 12 francs supplémentaires.

Lettre-type à adresser à votre percepteur

Monsieur,

De 1993 à 1995, le Front national a reçu, au titre de ses campagnes électorales, plus de 100 millions de francs de la part de l'État, ce qui constitue 40 % de ses recettes : 29 131 747 francs en 1993 ; 36 397 344 francs en 1994 ; 35 608 974 francs en 1995. Étant entendu que ces sommes versées proviennent de l'argent des contribuables, c'est-à-dire de chacun d'entre nous, j'accepte de participer à la campagne du MRAP contre le financement public du Front national.

En conséquence, je vous informe que je déduirai de mes impôts, lors du paiement du dernier tiers, 12 francs correspondant à la somme versée au Front national par électeur. Par ce geste symbolique, j'affirme ma volonté de m'opposer au financement public d'un parti raciste, xénophobe et anticonstitutionnel, en application de l'article 4-a de la Convention internationale de New-York de 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ratifiée par la France, qui interdit « toute assistance par l'État apportée à des activités racistes y compris dans leur financement ». Or le président de la République, Jacques Chirac, a lui-même reconnu publiquement que le Front national est un parti raciste. Je rappelle d'ailleurs que le 4 décembre 1998, en application de cet article, la Chambre des représentants de Belgique a proposé une loi consistant à priver de dotation publique les « partis professant des idées racistes ou xénophobes » (cet article s'applique au Vlaams Blok, « le FN flamand »).

Lu et approuvé. Lieu, date et signature.

Document à photocopier, dater, signer et retourner au MRAP

« **Campagne contre le financement public du Front national** » Parce que je refuse que mon argent serve à financer un parti raciste et xénophobe, je soutiens la campagne du MRAP contre le financement du Front national par l'État, conformément à l'article 4-a de la Convention internationale de New York de 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Je m'engage à déduire de mes impôts la somme symbolique de 12 francs correspondant à la somme versée par électeur.
Nom : Prénom : Profession :
Adresse et téléphone :

MIROIR DES ACTIVITÉS LOCALES

Solidarité avec l'Algérie

Dans le cadre d'une soirée organisée par le Collectif Solidarité Algérie, auquel participe le comité local de Saint-Avoid, le « Cinéma Forum » de Sarreguemines proposait le 14 janvier la projection du film « Le gone du Chaâba », suivi d'un débat animé par un militant du MRAP.

✉ **Comité de Saint AVOID – Maison des associations – Rue Dudweiler – 57500 Saint AVOID**

Rond-point Victor Schoelcher

A l'initiative du comité paloisi, la Ville de Pau s'est associée au 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage en inaugurant le 21 janvier un rond-point Victor Schoelcher, sur une musique de Verdi, « Le chœur des Esclaves », « Strange Fruit » de Nina Simone. Puis André Labarrère, député-maire de Pau, et Jean-Claude Pomarède,

président du comité ont pris la parole.

✉ **Comité de Pau – Centre social la Pépinière – Avenue Robert Schumann – 64000 Pau**

Argumenter contre les préjugés

Le comité de Troyes a édité un fascicule argumentaire pour lutter contre les préjugés au quotidien. Ce document, excellemment présenté, rappelle certains articles de la Déclaration universelle, nous donne des dates importantes de l'Histoire de France, traite de l'immigration en reprenant les données de l'Insee ou de l'Ined, répond à de nombreux préjugés et présente quelques pistes à suivre lorsque l'on est témoin d'actes racistes. Utile à chacun, ce document est disponible au siège.

✉ **Comité de Troyes – 43 rue Jean Lacoste – 10000 Troyes – Tel : 03 25 74 8661**

Semaine nationale d'éducation

Dans le cadre de la semaine nationale d'éducation contre le racisme, le comité local Paris 10-11 et la MJC Mercoeur présenteront le mercredi 17 mars l'exposition « Préjugés et stéréotypes racistes » et projeteront le film de Daniel Kupferstein, « Enquête d'identités ». La veille de la journée pour l'élimination de toutes les discriminations, « le jeu de loi » fera également son entrée dans les 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements de Paris.

Par ailleurs, le comité annonce pour le 3 avril à 15h, la tenue d'un forum organisé par le comité parisien de vigilance contre l'extrême droite autour du thème « Le sentiment d'insécurité et les dangers de son instrumentalisation ». Salle Regards, 15 rue Montmartre M° Châtelet les Halles.

✉ **MRAP Paris 10-11 – 56 rue de la Fontaine au Roi – 75011 Paris**

Jeu de Loi : 27 animations à Guéret

Dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle, le comité de la Creuse inaugurerait le jeu du MRAP à Guéret, avec la présence du député-maire de la ville, Michel Vernier, et d'Elisabeth Benoît, présidente du comité. Cette inauguration était le prélude à 27 animations dans les centres sociaux de la ville et sur l'ensemble du département.

✉ **Comité de la Creuse – 23 la Petite Baleyte – 23140 Pionnat**

La fête à Limoges

La fédération de Haute-Vienne convie les adhérents et sympathisants à sa fête de l'amitié entre les peuples qui se tiendra le samedi 27 mars à la foire exposition de Limoges.

✉ **28 rue des Papillons – 87100 Limoges – Tel/Fax : 05 55 37 56 91.**

E. Lathière-Lavergne

Erratum

Une erreur s'est glissée dans *Différences* n° 204 de février (p.12) : c'est le comité local de Nanterre, et non celui de Pantin, qui organise le 19 mars prochain une rencontre-débat « Racisme, négationnisme et histoire » avec Didier Daeninckx et Valère Staraselski, et le 20 mars une soirée « Culture-Mix » au profit du comité. Renseignements : 01 41 37 60 90, Maison Daniel Féry. Nos excuses auprès des deux comités.

50^e ANNIVERSAIRE DU MRAP

LE 22 MAI 1949, au Cirque d'Hiver à Paris, notre Mouvement voyait le jour. Nous voici donc à deux mois de la date anniversaire du MRAP. Les festivités commencent ! Dans la capitale comme dans l'ensemble du pays, nous fêterons dignement cet événement. Ce sera l'occasion pour nous de faire largement connaître les combats antiracistes menés par les militants durant un demi-siècle ainsi que notre stratégie actuelle de proximité et nos propositions pour le respect de la dignité humaine, pour l'égalité et la citoyenneté égale pour tous.

Sur le plan national, plusieurs initiatives d'ampleur sont d'ores et déjà engagées auxquelles il faut ajouter celles annoncées partout en France (voir ci-contre).

L'annonce de cette commémoration a déjà connu un retentis-

sement important que ce soit dans les médias, dans les contacts ministériels, les institutions ou encore parmi nos amis. Cette commémoration, qui se déroulera toute l'année, aura inévitablement une résonance nationale et internationale du fait du riche bilan du combat antiraciste que nous avons mené en compagnie de nombreux partenaires mais également par l'enjeu de société qu'il revêt aujourd'hui.

Compte tenu de l'importance de cet événement et de sa signification politique pour le combat antiraciste, chaque comité local et fédération est invité à s'inscrire sans plus tarder dans ce grand rendez-vous. Pour les cinquante printemps du MRAP, ayons une ambition à la hauteur de celle exprimée à l'époque par les membres fondateurs que nous honorons cette année. ♦

Jean-Claude Dulieu

3,2,1, tout le monde joue

Le ministère de la Jeunesse et des Sports et celui de la Ville lancent une opération intitulée « 1,2,3, à vous de jouer » qui se veut un prolongement de la dynamique créée par la victoire de l'équipe de France au Mondial de football. Dix projets doivent être retenus par les ministères (fin février). Nous avons pris contact avec la Fédération Sportive Gymnique du Travail (FSGT) qui avait décidé de concevoir un projet. En partenariat avec le MRAP, ATD Quart Monde, le Secours Populaire, Débarquement Jeunes, les Périphériques vous parlent, Citoyens pour la Fraternité..., la FSGT a déposé le 13 janvier 1999 un dossier intitulé « 3, 2, 1, tout le monde joue ».

Il s'agit de l'organisation d'un Tour de France du sport populaire. La caravane qui sillonnera toute la France sera composée d'une partie structurée autour d'une « ruche omnisports » ainsi que des espaces performance/record, escalade, solidarité et une soirée spectacle. L'apport du MRAP dans l'espace solidarité serait : l'exposition sur la citoyenneté, la cassette pour les primaires (en cours de réalisation), le jeu de Loi, la réalisation avec les jeunes d'un journal sur Internet sur le thème « jeunes, sport, tolérance ».

Ce projet a de très fortes chances d'être retenu ; au moment où vous aurez ce numéro entre les mains, la décision définitive du jury ainsi que l'ensemble des modalités concrètes seront connus.

Jean-Claude Dulieu

Les initiatives

■ **UN LIVRE ALBUM, « CHRONIQUE D'UN COMBAT INACHEVÉ »,** dont vous avez reçu la jaquette et un bon de souscription dans le dernier numéro de *Différences*. En cent cinquante pages, cet ouvrage retrace les principales étapes du combat antiraciste durant un demi-siècle. Cinq grandes parties : L'insistance des vieux démons (1949-1954), Les « damnés de la terre » (1954-1962), les soutiers de l'Europe (1962-1972), crises et crimes (1972-1984), l'immigration et le racisme, enjeux de la vie politique actuelle en France. Un ouvrage de qualité qui fera date !

En préparation

■ **Courant mai.** Le MRAP honorera, lors d'un BANQUET-CONCERT, ses amis antiracistes qui, hier et aujourd'hui, l'ont accompagné dans ses actions. Cette initiative se déroulera en région parisienne. INAUGURATION OFFICIELLE DES NOUVEAUX LOCAUX avec de nombreuses personnalités et les membres du comité d'honneur. A cette occasion, nous baptiserons notre salle de réunion du nom de Michel Leiris, donateur et ancien membre du comité d'honneur.

■ **CONCERT NATIONAL** : le 1^{er} octobre pourrait se tenir dans la grande salle de l'UNESCO un concert-gala avec l'orchestre national de Lille sous la direction de J.-C. Casadessus. Cette initiative serait l'un des points d'orgue des festivités nationales.

■ Grande diffusion : édition d'un dépliant de 8 pages « spécial MRAP ».

Initiatives locales

■ Fédération de Seine-Saint-Denis : 12 février, RÉCEPTION à Romainville sous le parrainage de Madame Corinne Valls Bautista, maire de Romainville.

■ Fédération Nord-Pas-de-Calais : BANQUET-CONCERT le 2 mai. Organisation d'un FESTIVAL ANTIRACISTE DU FILM au cours du second semestre.

■ Morsang-sur-Orge : dans le cadre du carnaval de la ville, lancement le 28 mars d'un CONCOURS D'AFFICHES sur le thème de l'amitié entre les peuples. Le comité organisera également une semaine d'animations avec les autres comités de l'Essonne.

■ Epinay-sur-Seine : REPAS avec les adhérents, les amis et les élus d'Epinay le 20 mars. CONCERT le 22 mai en la présence du député-maire d'Epinay et la participation bénévole d'un groupe de rock celtique, l'Ange Vert, la municipalité mettant à disposition une salle de 400 places et la sonorisation.

■ Nantes : début mai, PROJECTIONS DE FILMS exprimant soit le combat contre le racisme, soit l'amitié entre des groupes d'individus.

■ Clermont-Ferrand : du 25 mars au 9 avril, EXPOSITION « 50 ans du MRAP par le texte et l'affiche ».

■ Lavour : organisation d'une SEMAINE MULTICOLORE en mai, conférence avec un représentant de Médecins sans frontières et d'ONG œuvrant en faveur des droits de l'homme ; conférence sur la tolérance interculturelle ; PROJECTION D'UN FILM ; animations dans les établissements scolaires et pour conclure cette semaine une FÊTE musicale et dansante.

■ Colombes : organisation le 11 avril d'une FÊTE de l'amitié entre les peuples avec musiques et danses.

Sans-papiers, vos papiers !

Scandaleuse ! Oui elle est scandaleuse la rigidité du préfet des Bouches-du-Rhône. Mercredi 10 février, il a été procédé avec violence à une expulsion d'un sans-papier tunisien alors qu'il était régularisable au regard de la loi du 11 mai 1998. Malgré les propos de Jean-Pierre Chevènement qui s'était engagé « à ce qu'aucun arrêté de reconduite à la frontière, sauf en cas d'interpellation dans la rue, ne soit émis », notre préfet en expédie par courrier à toutes les personnes qui sont en attente d'être régularisées. [...]

L'attitude provocatrice de la préfecture, avec qui nous tentons de négocier depuis le mois d'août dernier, entraîne nos amis dans une situation de perpétuelle angoisse, telle que nous craignons de nous

retrouver face à des actes extrêmes de désespoir. Nous n'avons ni à approuver, ni à désapprouver la grève de la faim : elle est l'expression d'une forte colère qui s'est emparée de nos amis tunisiens, à la suite de l'arrestation et de l'expulsion violente de Bachir Bensalah, ce sans-papiers tunisien. Depuis, tous les sans-papiers qui occupent le centre Diocésain « Le Mistral » sont dans une inquiétude légitime après avoir été trompés une nouvelle fois par les dirigeants de notre pays [...].

A nous de faire entendre leur désespoir, de nous en faire l'écho. Prêtons-leur nos voix, nos images et nos statuts de « régularisés », donc de « légitimes », en venant très nombreux à leur rassemblement tous les mercredis à 17h30 devant la préfecture.

Extraits d'un communiqué du comité de Marseille

✉ **BP 12 – 13471 Marseille République cedex**

QUELQUES RENDEZ-VOUS

■ CINÉMA

« Vivre au paradis » de Bourlem Guerdjou sort le 17 mars dans les salles de cinéma un peu partout en France. L'action se déroule en 1960-61, dans le bidonville de Nanterre, où Lakhdar, un ouvrier algérien fait venir sa femme et ses enfants. Pour tenter de les faire vivre « au-dessus de la boue et de la misère », le père de famille se fait marchand de sommeil. Puis le politique s'en mêle par l'engagement de Nora, sa femme. Les producteurs souhaitent vivement toucher les élèves des collèges et lycées à partir de la 4ème. Les enseignants peuvent prendre contact avec les salles pour organiser des projections avec les classes.

Bourlem Guerdjou est par ailleurs l'un des cinéastes qui réalisera l'un des scénarios sé-

lectionnés dans le cadre du projet-concours de l'association Dix films contre le racisme.

■ THÉÂTRE

« L'avenir oublié » a été écrit par un Algérien en exil, Slimane Benaïssa, avec la complicité d'André Chouraoui, un Israélien. Dans leur texte de présentation, les deux auteurs disent s'être rencontrés grâce à l'Algérie dont ils sont tous les deux originaires, et à leur langue commune. Ils disent aussi ceci : « Comment être semblables et frères ? Comment être différents jusqu'à se mettre en état de guerre ? Comment, pour la paix, devenir un autre ? Et comment prendre ce risque ? ». Ils évoquent en fait le conflit israélo-palestinien puisque « L'avenir oublié », mis en scène par Slimane Benaïssa, se

passé à Jérusalem et raconte l'histoire de deux conflits : au sein d'une famille juive le fils refuse de servir dans les territoires occupés alors que dans une famille arabe musulmane et chrétienne, le fils fait tout pour être accepté dans l'armée israélienne mais sa demande se voit rejetée.

Voilà une manière de planter le décor qui donne envie de se rendre au théâtre de Bobigny où « L'avenir oublié » est joué du 9 mars au 3 avril, réservation au : 01 41 60 72 72. Cela est d'autant plus vrai pour les adhérents du MRAP qui bénéficieront d'une réduction (100 F au lieu de 140 F).

■ FESTIVAL

Le Festival de l'imaginaire réalisé par la Maison des cultures du monde avec la collaboration de nombreuses structures publiques et privées propose du 11 mars au 16 avril un programme exceptionnel. La découverte est le maître mot de cette initiative. Le panorama offert au public embrasse un

large spectre de cultures et de civilisations dont les valeurs et les modes d'expression, différentes des nôtres, méritent une curiosité perpétuellement régénérée : « sortie de masques » venus du pays Dogon au Mali, l'Opéra de Pékin avec le désordre mais célèbre « Adieu ma concubine », danses et poésie d'Abu Dhabi, chants soufis de Sarajevo, danses de chamanes venus de Corée, acteurs et marionnettes du Karnataka (Inde), polyphonies du désert de Kalahari etc. Parallèlement aux spectacles, des expositions, des projections de films, un colloque sur le thème « Erotisme et sacré ».

De vrais moments de bonheur en perspective pour échapper à la grisaille humide des semaines à venir. Pour recevoir le programme détaillé du Festival, Tél : 01 45 44 72 30 ; Internet : [http : www.mcm.asso.fr](http://www.mcm.asso.fr) ; courrier : Maison des cultures du monde, 101 bd Raspail, 75006 Paris. ♦

Chérifa Benabdessadok

Du nouveau pour la Semaine d'éducation

A l'occasion de la Semaine nationale contre le racisme, le secteur Education du MRAP produit avec l'agence « Orchidées » une cassette-vidéo destinée à aborder la question de la différence et des discriminations avec les enfants d'âge primaire. Réalisé à l'école Honoré de Balzac de Nanterre (92), ce film se compose de deux séquences, l'une s'adressant aux cours élémentaires, l'autre aux cours moyens. La première s'articule autour des réactions d'une classe de CE2 à la projection d'extraits du dessin animé « Dumbo » : la fable animalière permet un questionnement sur les notions de « différence » et de « normalité » qui aboutit ensuite aux témoignages des enfants sur ce qu'ils vivent eux-mêmes lorsqu'ils se heurtent au regard des autres (moqueries, rejet...).

Une démarche parallèle sous-tend la seconde partie du film, tournée avec des CM2 : à partir du personnage emblématique d'Esmeralda (in « Le bossu de Notre-Dame »), c'est la différence non plus physique mais culturelle qui est, cette fois, abordée. Réactions des enfants à une réalité, celle des gens du voyage, qu'ils méconnaissent largement, réflexions sur les comportements individuels et collectifs qui nourrissent la violence et l'exclusion.

Alain Pellé

« Tous copains, tous humains, tous égaux », une cassette VHS de 30 mn disponible au prix de 100 F + 19 F de port

« Coûts et blessures » une exposition et un livre

EN JUIN 1997, nous annonçons le partenariat entre le MRAP, la société Iconovox et d'autres associations pour la réalisation d'une exposition et d'un livre. Des personnalités du monde culturel, associatif, littéraire, universitaire étaient invitées à écrire des textes en interprétant les oeuvres originales de dessinateurs (Honoré, Spinga, Plantu, Willem et bien d'autres). Cette exposition a commencé à circuler, notamment à Vitrolles où elle a donné lieu à un vernissage et à un débat.

Les 80 panneaux (format A3) évoquent par le dessin et par le texte des thèmes extrêmement variés (colonisation, Internet, archives, race) ethnopsychiatrie, croyances etc) qui dressent de façon concise une sorte de « radiographie mondiale ». Le MRAP national dispose d'un exemplaire de cette exposition qu'il met à la disposition des comités locaux et des établissements scolaires (au prix de 500 F) et du public (1 500 F) ; le conditionnement actuel n'étant pas adapté à une expédition, les personnes intéressées devront la retirer au siège. Les personnes envisageant un achat doivent s'adresser à Iconovox, SNC, 62 avenue de la Paix, 93150 Le Blanc-Mesnil, Tél : 01 45 91 20 62 ; Fax : 01 45 91 20 63. Enfin, un livre qui reprend les textes et les dessins de l'expo est en dépôt-vente au MRAP au prix de 70 F pour les CL et 100 F pour le public. Les prix indiqués ne comprennent pas les frais de port.

NOTES DE LECTURE

☞ **Au fond du gouffre. Martine Chourreau-Poussineu, Ed. La pensée universelle, 1998.**

Ce roman écrit par une militante du MRAP est un cri de révolte contre la ségrégation et l'exploitation auxquelles peuvent être soumis sur leur lieu de travail les travailleurs immigrés. C'est aussi un cri de révolte contre le racisme que l'on peut rencontrer à tous les échelons de la société, contre le sort infligé à des femmes et des hommes privés de papiers et du droit de vivre dignement, contre la politique des charters et le délit de solidarité qui frappe trop souvent leurs soutiens.

Thierry Pinsard

☞ **Madame, vous avez des droits. Femmes contre les intégrismes, 1998.**

Ce texte de vulgarisation juridique est destiné aux femmes originaires du Maghreb, qu'elles soient de nationalité française ou étrangère, mariées ou célibataires, pour lesquelles peuvent s'appliquer les dispositions contenues dans les codes de statut personnel de ces pays. L'association Femmes contre les intégrismes qui l'a édité apporte là un document utile pour faire connaître aux femmes concernées leurs droits au sein de la famille et les recours juridiques possibles en cas de dissolution du mariage (divorce,

répudiation...). Cela est d'autant plus méritoire que ces droits sont peu connus, compliqués, difficiles aussi bien pour les femmes elles-mêmes que pour les associations, assistantes sociales, institutions qui leur viennent en aide. Le fait est que les inégalités induites par les statuts personnels de droit musulman peuvent s'appliquer et avoir des conséquences en France (via les accords bilatéraux signés entre la France et l'Algérie, le Maroc, la Tunisie). Ce guide à la présentation claire est complété par un index d'adresses d'associations, de bureaux spécialisés et de lieux d'accueil. Femmes contre les intégrismes, BP 0640, 69239, Lyon Cedex 02. Fax : 04 72 54 66 90 ou 04 72 38 75 99.

☞ **Le guide des cultures du monde. Jean-Luc Toulabre, Ed. Plume / Maison des cultures du monde, 1999.**

Les cultures « ne sont plus cataloguées comme méditerranéennes, européennes, latino-américaines, du sud ou du nord, traditionnelles ou contemporaines, mais [qui] sont des cultures du monde tout simplement de partout et de toujours » : s'est ainsi que s'exprime Chérif Khaznadar, le directeur de la Maison des cultures du monde, qui a réalisé ce guide avec le soutien du ministère de la Culture. Ce pos-

tulat préside à la conception de cet outil de travail dont le but est de permettre aux professionnels comme aux amateurs de connaître les principaux acteurs et lieux favorisant en France la diffusion des cultures étrangères (cinéma, musique, théâtre, danse, littérature, arts plastiques...). Y sont notamment répertoriés les institutions publiques, les lieux de diffusion, les éditions, les maisons de disques, les radios, télévision, sites-Internet. En annexe : des repères bibliographiques, plusieurs index. Le papier est beau, la couleur utilisée est chaude, la maquette sobre et élégante.

☞ **Algérie, des voix dans la tourmente. Mohamed Zaoui, Ed. Le temps des cerises, 1998.**

Journaliste et auteur de théâtre en exil, Mohamed Zaoui a interrogé quarante écrivains, artistes, chercheurs et hommes politiques algériens (ou proches de l'Algérie). Y figurent notamment parmi les plus connus en France, le cardinal Duval, Mohamed Dib, Mohamed Harbi. Mais aussi Sadek Hadjeres, premier secrétaire du Parti de l'avant-garde socialiste (communiste) de sa création en 1966 à 1990, M'hamed Boukhobza, psychiatre, assassiné en juin 1993 ou Ali Haroun, ancien responsable de la fédération de France du FLN (témoin au procès Einaudi-Papon). Par la diversité des parcours, des engagements, des responsabilités, des professions, ce livre présente un utile panorama, à l'état brut (sans le filtre habituel du point de vue de l'auteur).

Chérifa Benabdessadok

☞ **La ville désintégrée ? Hommes et Migrations n°1217 janvier-février 1999.** Ce numéro d'*Hommes et Migrations* invite le lecteur à découvrir les phénomènes

sociaux à l'œuvre dans les communautés urbaines défavorisées. Plus précisément, l'ensemble des articles sociologiques interroge la politique de la ville sous l'angle de la citoyenneté. Comment se construit-on citoyen ? Se vit-on comme citoyen lorsqu'on habite les cités qui forment ces espaces ? Qu'en est-il de la participation à la vie associative, de la discrimination sociale ou raciste, des conséquences de l'immigration dans la vie des cités ? Autant de questions auxquelles les nombreux articles tentent de répondre.

L'étude des banlieues montre combien la fragmentation de la ville rend difficile l'exercice de la solidarité. Les exclus des cités ne sont pas des marginaux, ils partagent au contraire les valeurs dominantes de la société dans laquelle ils vivent. Bien qu'incorporées dans la ville, les zones urbaines défavorisées sont des lieux de désintégration sociale, alors qu'elles constituent souvent pour ses habitants, le seul lieu possible d'inscription sociale. De nombreuses contradictions sont ainsi soulevées. En confrontant ville et immigration, on constate combien le malaise perdure et comment les politiciens l'entretiennent en mêlant abusivement les questions ayant trait à l'immigration clandestine et celles relatives à la délinquance dans les banlieues. Quant à la participation à la vie associative, elle permet à la politique de la ville d'offrir aux populations d'origine étrangère un vecteur d'intégration moins discriminant qu'une politique spécifique. De plus, on apprend que ces populations sont très présentes dans les dynamiques associatives, celles-ci offrant la possibilité de se rendre plus visibles dans l'espace social et de construire ou de renforcer des liens avec l'environnement.

Aurélié Cueco

EN BREF

■ **Jean-Pierre Chevènement a annoncé le 18 janvier « l'ouverture, dès la prochaine rentrée universitaire, d'un institut des hautes études islamiques » à Paris.**

■ **Le MRAP a été reçu le 3 février par la commission parlementaire d'enquête sur « les agissements, l'organisation, le fonctionnement, les objectifs du groupement de fait dit "Département protection sécurité" (service d'ordre du FN, NDLR) et les soutiens dont il bénéficierait. »**

■ **La Croix du 3 février a publié, sous le titre « Histoires de racisme très ordinaires », le témoignage de cinq victimes : une secrétaire qui a perdu son emploi, un magistrat qui a dû changer de nom, un militant associatif interdit de boîte de nuit, un enseignant dont des élèves maghrébins ont été écartés d'une activité, un soudeur auquel a été refusé un logement social.**

SOS Roissy

Selon un article du *Monde* du 22 janvier, le Syndicat général de la police (SGP) s'inquiète des conditions dans lesquelles sont placés les demandeurs d'asile retenus dans trois postes de police de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Le manque de place dans les chambres de l'hôtel Ibis louées par le ministère de l'Intérieur et l'afflux de demande contraignent les policiers de l'aéroport à utiliser des locaux dispersés et inadaptés à de longs séjours : les policiers font une description sinistre des salles dans lesquelles sont parqués les demandeurs d'asile. Une situation que dénonce tout autant les associations et notamment l'ANAFE (qui regroupe une vingtaine d'associations). Elles constatent la « nette dégradation des conditions matérielles et sanitaires » à laquelle s'ajoute « un allongement continu de la durée de toutes les procédures. »

IKEA épinglé

Les syndicats CGT et CFDT ont révélé le 27 janvier l'existence d'une note interne à la société IKEA-France dans laquelle il est notamment écrit : « Pour ce type de travail, ne pas recruter de personnes de couleur. C'est malheureux à dire, mais on leur ouvre moins facilement la porte, et il s'agit d'avancer vite » ; il s'agit du collaborateur chargé de vérifier que les clients ont bien reçu le catalogue dans leur boîte aux lettres. Dès le 28, le prési-

dent de la fédération MRAP du Rhône (qui a décidé de porter plainte), Ahmed Khenniche, soulignait la « nécessité de mesures concrètes contre la discrimination à l'embauche, contre les discriminations en règle générale. La mise en place annoncée par le gouvernement d'un observatoire des discriminations ne saurait suffire. » La direction d'IKEA a annoncé le même jour son intention de sanctionner l'employé dont la note serait une initiative personnelle.

L'Italie régularise

Par un décret-loi du 9 février, le gouvernement italien a décidé de régulariser 250 000 immigrés pour 1999 sur les 308 233 demandes enregistrées et au lieu des 38 000 prévus. Les candidats devaient être entrés sur le territoire avant l'entrée en vigueur de la

nouvelle loi sur l'immigration (mars 98), justifier d'un travail et d'un hébergement, et ne pas avoir de condamnation pénale. Cette régularisation est considérée comme exceptionnelle par le gouvernement italien, qui a également décidé l'expulsion de ceux qui ne rentrent pas dans les critères énoncés. Le MRAP salue cette initiative de régularisation globale qui « se distingue de l'opération de régularisation menée par le gouvernement français. En multipliant les critères dont certains étaient flous, le gouvernement a toléré que les préfectures traitent les demandes de régularisation dans l'arbitraire et a laissé au ban des régularisations plus de 60 000 personnes méconnaissant ainsi le principe fondamentale d'égalité. » Le GISTI et la CIMADE ont également salué la démarche italienne.

La Grande-Bretagne durcit

Le 9 février, le ministre britannique de l'Intérieur, Jack Straw, a présenté un projet de loi dont l'objectif est de durcir la législation sur le droit d'asile. La longue tradition britannique d'accueil n'est plus de mise. Il s'agit notamment de traquer les mariages blancs (en exigeant des étrangers désireux de se marier de prouver qu'ils résident légalement dans le pays), de remplacer les allocations en numéraire par des bons de nourriture et de vêtements, d'augmenter très sensiblement les amendes qu'encourent les routiers, opérateurs de trains, de bateaux ou d'avions qui transportent des passagers clandestins et d'accélérer de manière drastique l'examen des demandes d'asile (deux mois en première instance avec

une seule possibilité d'appel). 46 000 personnes (accompagnés par 12 000 enfants) ont demandé l'asile en 1998, contre 32 500 en 1997.

Nouvelles d'Europe

Approuvant le 10 février un rapport qui entre dans le cadre d'un projet de Convention européenne sur les règles d'admission des étrangers de pays tiers voulant s'installer dans l'Union européenne, le Parlement européen a demandé que le regroupement familial soit limité aux conjoints et aux enfants des étrangers. Dans une première version qui avait été renvoyée en commission l'année dernière, un député allemand demandait que les partenaires homosexuels et les grands-parents et arrière-grands-parents puissent aussi en bénéficier. Les parlementaires ont également approuvé un rapport rédigé par la députée française Mi-

chèle Lindeperg (socialiste) demandant que les femmes violées ou victimes de sévices sexuels dans un contexte de guerre ou de graves troubles sociaux puissent être considérées comme des réfugiées, au sens de la Convention de Genève.

Allemagne : rendez-vous au printemps

Le ministre de l'Intérieur allemand, Otto Schily, a annoncé le 10 février l'examen du nouveau projet de loi sur la nationalité par le conseil des ministres au printemps prochain. Cette nouvelle mouture sera très probablement moins offensive que le texte du contrat de coalition gouvernementale sociaux-démocrates et Verts. En effet, la levée de bouclier suscitée par la droite, la défaite électorale de la coalition dans un scrutin régional en Hesse ainsi que les différences d'appréciation au sein même de la

coalition ont amené les nouveaux dirigeants du pays à revoir leur projet à la baisse.

Arrestation de M. Öcalan, chef du PKK

Le chef du PKK (Parti des travailleurs kurdes) a été capturé au Kenya par l'armée turc et conduit en Turquie le 16 février. Les autorités turques ont affirmé vouloir assurer à Abdullah Öcalan un procès juste et indiqué qu'il ne serait pas interrogé par les services de renseignement mais par des magistrats. Si cette arrestation représente une étape dans la lutte contre le PKK comme s'en réjouit la classe politique turque, la question kurde, elle, reste entière. Le MRAP déplore cette arrestation et « réaffirme que la seule solution est une solution politique : il faut que le gouvernement turc accepte la voie du dialogue et de la paix proposée récemment par M. Öcalan, et discu-

te avec les représentants du peuple kurde. C'est pour renforcer ces espoirs de paix que M. Öcalan s'était rendu en Europe, après avoir à trois reprises proclamé un cessez-le-feu unilatéral, sans réponse du gouvernement turc [...]. Le MRAP demande au gouvernement français et à l'Union européenne d'intervenir auprès de la Turquie pour exiger que les droits fondamentaux de la personne humaine soient respectés en ce qui concerne M. Öcalan, ainsi que pour les autres prisonniers politiques[...] ».

L'esclavage, crime contre l'humanité

Le 18 février, les députés ont adopté à l'unanimité la proposition de loi d'une députée de Guyane, Christiane Taubira-Delannon, qui reconnaît la traite négrière et l'esclavage, comme crimes contre l'humanité. On évalue entre 15 et 30 millions le nombre des déportés. « Le MRAP estime que « la remise de la dette publique des pays d'Afrique serait un geste de réparation. »

Contre l'oubli en Mauritanie

Colloque le 20 février organisé à Saint-Denis (93) par le collectif « contre l'oubli en Mauritanie » : « Pour une Mauritanie réconciliée ». Marie-Catherine Andréani y intervenait pour le MRAP.

Infos rassemblées par Chérifa Benabdessadok

EN BREF

■ **Selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères du 8 février, Sami Naïr, universitaire et délégué interministériel au codéveloppement et aux migrations internationales représentera la partie française au comité franco-malien sur les migrations.**

■ **250 000 ultra-orthodoxes juifs ont manifesté le 14 février à Jérusalem pour s'opposer à la décision de la Cour suprême de remettre en cause le monopole des rabbins orthodoxes sur les conversions et sur certains aspects de la vie religieuse en Israël, en accordant le droit de le faire à des rabbins libéraux. Le même jour, 50 000 laïques ont contre-manifesté.**

■ **Session de formation de l'université antifasciste le 20 mars à 14h sur les « sources des mythes identitaires de l'extrême droite » avec Jean-Paul Demoule (archéologue au CNRS) et Pascal Dibie (ethnologue), 2bis, rue Elzévir, 75003.**

Débouté, fiché, arrêté

Un Algérien débouté de la régularisation a été arrêté le 4 janvier au centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de Nanterre (Hauts-de-Seine) où il résidait depuis plusieurs années comme d'autres sans-papiers. Malgré le communiqué du préfet selon lequel Abdelkader Khallafi n'a pas été interpellé « en qualité de demandeur de régularisation débouté, mais en raison de trois condamnations pénales, assorties de peines d'interdiction temporaire (de dix ans) du territoire national », la question se pose de savoir comment son adresse a été communiquée aux services de la gendarmerie. C'est bien l'objet de l'indignation d'une partie du personnel du CHRS et des associations de soutien aux sans-papiers, indignation renforcée par les promesses ministérielles de ne pas utiliser les fichiers des demandeurs déboutés de la régularisation (circulaire Chevènement). Pour le parquet du tribunal de Nanterre, cet Algérien, en France depuis 1991, « n'aurait jamais été interpellé à son domicile si sa demande de régularisation n'avait pas été examinée et rejetée. Les gendarmes saisis par la préfecture sont allés là où il y avait une adresse ». L'homme n'a pas été expulsé vers l'Algérie : il a tenté de se suicider en se coupant les veines du poignet.

C.B.

Le butin

Écrit, à la demande d'une coordination d'associations de femmes algériennes, par Farid Bennour et Hamida Aït El Hadj, « Le butin » ou « El Ghanima » en arabe, peut-être joué en arabe ou en français. La version française mêle en fait les deux langues tout en restant tout à fait compréhensible d'un public exclusivement francophone. La pièce se propose, dans une mise en scène dynamique et sobre, de montrer la condition des femmes dans un pays déchiré par la violence terroriste, où sévit un code de la famille indigne d'un pays moderne, et où le discours politique sur la question de l'égalité des sexes se caractérise par la duplicité et l'incohérence.

Un spectacle de bonne facture que les comités et les collectifs de solidarité avec l'Algérie peuvent inviter pour découvrir un mode d'expression. La fiche technique (durée, nombre de comédiens, description du plateau, coût etc), fournie par les auteurs est à votre disposition sur demande auprès de Chérifa ou d'Eric.

Souscription nationale bilan et objectifs

C E MOIS-CI, nous avons dépassé la barre des 200 000 francs. Grâce à votre générosité. Grâce à votre travail. Ce résultat encourageant nous permet de fixer un objectif : atteindre les 800 000 F avant l'an 2000. Impossible ? Peut-être pas. Les 600 000 F qui nous restent à trouver correspondent au probable déficit de trésorerie à la fin de l'année. Répartis sur nos 5 000 sympathisants les plus actifs, cela fait 120 F. Il ne s'agit pas de déboursier soi-même cette somme mais de réaliser collectivement un travail d'information et de sensibilisation auprès de ses amis et de ses proches. Il est important que vous continuiez à répondre à l'appel à souscription et à le relayer auprès de votre entourage. Ci-dessous le détail de la progression depuis le 22 janvier. Nous n'avons repris ici que les nouveaux éléments.

Isabelle Sirot, trésorière – Jean-Etienne de Linares, directeur

La somme globale recueillie au 19 février est de 211 694 francs (190 344 au 22 janvier).

La somme recueillie auprès des personnalités n'a pas bougé. Les nouveaux comités locaux ayant versé sur leurs fonds propres sont : Héricourt (1 500 F), Nantes (1 000 F), Paris 10/11 (3 000 F), Paris 14/15 (1 000 F), Toulouse (2 000 F). Les sommes collectées par les comités et les FD (soit 8) se montent à 74 620 F (au lieu de 47 620 F) : tous les comités ont fait progresser leur collecte mais aucun nouveau comité. Les dons des adhérents sont passés à 60 424 F (au lieu de 58 074 F).

**Contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples,
je soutiens financièrement votre action et verse la somme de :**

100 F 200 F 500 F 1000 F Autre : F

Nom : Prénom :

Adresse :

Merci de libeller votre chèque à l'ordre du MRAP. Vous pourrez déduire 50% de votre don, à hauteur de 6%, de votre revenu imposable. Exemple : vous versez 500 F, vous déduirez 250 F de vos impôts, dans la limite de 6% de votre revenu imposable.

Conformément à la loi Informatique et Libertés (6/1/78), vous avez un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

12

L'expérience de Grenoble

BEAUCOUP de militants du MRAP répugnent à solliciter : on le comprend, avec toutes les demandes qui nous arrivent de partout. Mais je crois que nous bénéficions d'une sympathie chez tant de gens autour de nous qu'il convient de nous adresser à eux en leur expliquant bien de quoi il s'agit (d'ailleurs les organisations caritatives savent très bien nous adresser des courriers détaillés, documentés). Ce qui est difficile assurément c'est de collecter « en général ».

La fédération de l'Isère a réussi dans le passé plusieurs souscriptions sur des sujets précis comme des procès, ou la préparation du congrès national. Ici aussi le problème posé est éminemment politique puisqu'il s'agit de la place des associa-

tions dans la vie « civique », de la dette que l'Etat républicain contracte envers elles puisqu'elles occupent une place importante dans l'éducation des citoyens ; en même temps, il faut éviter de sembler se défaire sur la puissance publique. Bref, il faut argumenter à fond.

C'est ce qu'on a fait ; plus de 200 lettres adressées par la fédération, presque autant aux adhérents du CL de Grenoble. Le rendement est élevé : 45 % pour la fédération, nettement moins pour le CL, mais en même temps, des sommes importantes étaient recueillies par ce CL de la main à la main au moyen de la lettre d'explications. Tout cela coûte du temps et de l'argent : mais pour ce qui est du temps, c'est très impor-

tant d'avoir un échange politique approfondi avec les gens qui nous entourent ; et pour les frais, une fois remboursés il reste au moins 20 000 F. Encore autre chose : le rôle du comité d'honneur de la fédération. Il s'agit de 40 personnes très représentatives de la vie sociale, politique, religieuse, scientifique, syndicale. Beaucoup de ces personnes ont donné très généreusement et elles seront certainement partie prenante dans l'exposition-vente que la FD prévoit de faire à l'automne avec des plasticiens locaux. Il me semble que beaucoup de FD devraient penser constituer leur réseau de soutien. leur comité d'honneur.

Jean-Jacques Kirkyacharlan

Lire aussi le texte du
CL Paris 5^e/13^e page 4

Différences

43, boulevard de Magenta
75010 Paris
Tél. : 01 53 38 99 99
Télécopie : 01 40 40 90 98
E.mail : mrap@ras.eu.org

•
Directeur de la publication
Mouloud Aounit

•
Gérante bénévole
Isabelle Sirot

•
Rédactrice en chef
Cherifa Benabdessadok

•
Directeur administratif
Jean-Etienne de Linares

•
Abonnements
Éric Lathière-Lavergne
135 F pour 11 numéros/an
13 F le numéro

•
Maquette
Cherifa Benabdessadok

•
Impression
Montligeon
Tél. : 02 33 85 80 00

•
Commission paritaire
n° 63634 ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1999-3